****

Cher lecteur, Intéressé par un article en particulier ? Cliquez directement dans le sommaire sur l’article et vous serez envoyé automatiquement vers la page dédiée à cet article. Afin de revenir vers le sommaire cliquez sur « Retour au sommaire » mentionné à la fin de chaque article.

**SOMMAIRE**

[**GÉOPOLITIQUES 2**](#_Toc511035922)

[1 – Pour un dialogue exigeant avec la Russie (Sénat) 2](#_Toc511035923)

[2 – Comment construire une entité stratégique européenne à partir des nations ? (Fondation Respublica, intervention de Gabriel Tobin) 2](#_Toc511035925)

[3 – Europe de la défense : la nouvelle ligne allemande inquiète la France (Libération, Pierre Alonso) 4](#_Toc511035927)

[**DÉFENSE** 6](#_Toc511035930)

[1 – « Nous ne sommes pas en train de fabriquer des robots tueurs » (Florence Parly) (La Tribune, Michel Cabirol) 6](#_Toc511035931)

[2 – Le missile moyenne portée va bientôt connaître le baptême du feu au Sahel (OPEX 360, Laurent Lagneau) 7](#_Toc511035932)

[3 – Entraînements à l’étranger : une acculturation nécessaire (Défense, armée de terre) 8](#_Toc511035933)

[**ÉCONOMIE** 9](#_Toc511035935)

[1 – Comment la France a attiré l’an dernier un record d’investissements étrangers (L’usine nouvelles, Adeline Haverland) 9](#_Toc511035936)

[2 – Les bulles boursières ne seraient-elles qu’un artefact ? (Le nouvel économiste, Bertrand Jacquillot) 10](#_Toc511035938)

[3 – Fracture numérique : l’accord inespéré entre Eutelsat, Orange et Thales (La Tribune, Michel Cabirol et Pierre Marnière) 11](#_Toc511035940)

# **GÉOPOLITIQUES**

# **1 – Pour un dialogue exigeant avec la Russie (Sénat)**

### La commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat publie un rapport conjoint avec le Conseil de la Fédération de Russie, regard croisé sur les relations France-Russie.

"C’est justement parce que c’est difficile que nous devons dialoguer !", déclare Christian Cambon (Les Républicains – Val-de-Marne), président de la commission.

Alors que le Président de la République doit se rendre en Russie fin mai, le Sénat publie un rapport écrit conjointement par les sénateurs français et russes. Dans ce rapport intitulé "France-Russie : dialogue parlementaire pour rétablir la confiance", les deux commissions en charge des affaires étrangères livrent leurs analyses des relations politiques, économiques et culturelles entre les deux pays. L’annexion de la Crimée, la crise ukrainienne, l’intervention russe en Syrie et le soutien inconditionnel de Moscou au régime syrien ont précipité la dégradation des relations entre la France et la Russie, que les soupçons d’ingérences russes dans les processus électoraux des démocraties occidentales n’ont fait que renforcer. Aujourd’hui, avec l’affaire de l’espion empoisonné, la confiance est difficile à rétablir.

Pourtant, "aucun des grands dossiers internationaux ne pourra se régler sans la Russie" estime Christian Cambon. "Nous voulons avoir avec nos homologues russes un dialogue franc, un dialogue sans ambiguïté, un dialogue exigeant. Dans notre rapport, nous demandons à la Russie de respecter le droit international. Nous dégageons aussi des convergences culturelles, économiques, technologiques."

Le rapport est disponible en ligne : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-387-1-notice.html>

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

[https://www.senat.fr/presse/cp20180405.**html**](https://www.senat.fr/presse/cp20180405.html)

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **2 –** **Comment construire une entité stratégique européenne à partir des nations ? (Fondation Respublica, intervention de Gabriel Tobin)**

### Intervention de Gabriel Robin, ambassadeur de France, ancien directeur politique du Ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur auprès de l’OTAN, au colloque "Le moment républicain en France ?" du 11 décembre 2017.

Monsieur le président.  Monsieur le ministre, Mesdames,  Messieurs,

Ma réponse à cette question prendra la forme d’un diptyque. Dans un premier volet je tenterai de dire quelles sont les conditions qui rendent impossible de construire cette entité stratégique et dans un deuxième volet je rechercherai les conditions qui permettraient éventuellement la création de cette entité stratégique.  *Les conditions qui rendent impossible la construction d’une entité stratégique européenne sont les conditions actuelles.*  D’abord l’Union européenne n’a pas de frontières. Elle en a déjà changé cinq ou six fois. Aujourd’hui même elle ne sait pas très bien si ses limites actuelles sont définitives et elle ne sait pas du tout ce que devraient être ses frontières définitives.  Non seulement elle n’a pas de frontières mais elle répugne à l’idée même de frontière qui, pour elle, représente le mal et participe de ces reliques barbares des temps passés.  Quand on n’a pas de frontières il est très difficile de concevoir une quelconque entité stratégique. En effet, toute entité stratégique suppose qu’il y ait un « nous » et un « eux », un intérieur et un extérieur. Rien de tout cela s’il n’y a pas de frontières.

Cette première raison en cache beaucoup d’autres.

La nature même de l’Union européenne est très différente de ce qu’est l’État-nation à partir duquel il faudrait construire cette entité stratégique. Une nation, un État, c’est une construction, une réalité politique qui s’est constituée au fil des siècles, qui a une forme, des frontières, un visage, des incarnations dans des figures emblématiques. L’Union européenne n’a rien de tout cela. Non seulement elle n’a pas de frontières mais elle n’a pas de forme, elle n’a pas de figure emblématique (il n’y a qu’à voir les billets de banque en euro…).  L’Union européenne n’est pas, comme l’est la nation, une création de l’histoire mais une création d’un moment de l’histoire, d’une conjoncture. Elle est en réalité une création de la diplomatie, née de quelques signatures au bas d’un traité.  De ce fait, il se trouve que dans la ménagerie internationale, elle appartient à une espèce complètement différente des nations. Les nations appartiennent à la population des États qui peuplent le monde entier et se retrouvent tous – mais rien qu’eux – aux Nations unies. L’Union européenne n’est pas membre des Nations unies et ne pourrait pas y avoir sa place parce que, si elle y entrait, elle y serait un corps étranger et ferait sauter tout le système car elle est fondée sur des principes directement contraires à ceux des Nations unies.  Sur la scène du théâtre international, les acteurs que sont les États, nés de l’histoire, évoluent sur fond d’un décor qui change à chaque période de l’histoire, qu’on monte, qu’on démonte, qu’on remonte au gré des combinaisons diplomatiques, des alliances, des associations, des coalitions, des unions etc. L’Union européenne fait partie de ces combinaisons diplomatiques, avec cette particularité qu’elle est plus substantielle et surtout plus ambitieuse que l’OTAN. Mais elle appartient à la même catégorie. Il y a ceux qui créent et ceux qui sont créés, il y a les créateurs et les créatures.  La différence est telle entre l’Union européenne et l’État national qu’il est impossible de les mettre sur le même plan. Ils ne boxent pas dans la même catégorie. Pour donner l’illusion du contraire, il a fallu qu’au moment de la mettre au monde, les créateurs de l’Union européenne ajoutent frauduleusement à ses gènes un gène spécial : ils lui ont murmuré à l’oreille qu’elle avait vocation à supplanter ses créateurs, à prendre place au-dessus des nations… ils lui ont susurré qu’elle était supranationale ! L’Union européenne l’a cru et elle fait tout ce qu’elle peut pour essayer d’honorer cette vocation.  Pour cela elle développe des principes qui se trouvent à l’opposé de ceux qui fondent les États-nations.  Aux principes fondateurs de la République française qui figurent sur les frontons de tous nos monuments publics, Liberté, Égalité, Fraternité, j’ajouterai la Laïcité.  L’Union européenne a fait de son mieux pour tourner ces principes, pour les fausser, les pervertir :

 **La liberté** suppose que la légitimité des gouvernants soit issue de l’élection par des citoyens libres. L’Union européenne se réclame aussi de l’élection démocratique mais glisse furtivement un autre principe, tout à fait différent, le principe de la « compétence », de l’expertise, de la sagesse, qui mêle à la fois compétence technique et orthodoxie conceptuelle.  C’est ainsi que l’Union européenne présente l’originalité d’être gouvernée en partie par une Commission composée de personnages qui ont été choisis pour leur compétence et pour leur bonne orientation. Non seulement on leur a donné le pouvoir mais on leur a donné un vrai pouvoir, un pouvoir d’initiative législative ! Ce mode de désignation est assez normal pour l’exécution. Mais il ne s’agit pas du tout d’exécution, la Commission propose, elle a même le monopole des propositions. Non seulement elle a le monopole des propositions mais elle bénéficie de l’irresponsabilité. Elle propose des politiques dont elle n’est pas responsable.  Ce critère de « compétence » est si intrinsèquement lié à la construction européenne que pour chaque occasion on crée de nouveaux organismes à base de compétences. À la cour de justice européenne les juges, désignés pour leur compétence, ne répondent de rien à personne. Il en est de même pour les banquiers de la BCE. On peut prévoir que si l’Union européenne s’étend à d’autres domaines, on trouvera de nouveaux corps qui seront désignés en-dehors du principe de l’élection, selon le critère de « compétence ».

***L’égalité***suppose que les dirigeants soient désignés par l’élection sur la base de « un homme une voix », et à la majorité.  Dans l’Union européenne le principe d’égalité serait respecté si on se prononçait à l’unanimité, c’est-à-dire à la majorité dans chacun des États membres. Les gouvernements qui sont à la table du Conseil à Bruxelles représentent chacun la majorité chez eux et, quand ils sont tous d’accord, ils représentent toutes les majorités nationales. Mais l’Union européenne n’aime pas beaucoup l’unanimité. C’est compliqué à atteindre, ça demande des efforts, et on trouve plus simple d’établir une majorité de majorités qu’on appelle « majorité qualifiée » [1]. Mais le vrai nom de la majorité de majorités c’est minorité ! En se contentant de 55 % de 65 %, on finit par arriver à des minorités assez faibles.  C’est un premier moyen de fausser le principe d’égalité.  La seconde c’est qu’il y a des pondérations qui, forcément, avantagent les petits États : un Luxembourgeois pèse plus lourd qu’un Français ou un Allemand, un Maltais plus qu’un Italien.

***La fraternité ?***

Si on ne peut pas demander à l’Union européenne de pratiquer la fraternité on peut peut-être lui demander de pratiquer la solidarité. Mais pas du tout !  Au début il y avait quelque chose qui ressemblait à la solidarité, c’était la préférence européenne qui faisait bénéficier les Six d’un tarif douanier commun. Mais, petit à petit, on a fait disparaître cette préférence européenne.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.fondation-res-publica.org/Comment-construire-une-entite-strategique-europeenne-a-partir-des-nations_a1103.html>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **3 – Europe de la défense : la nouvelle ligne allemande inquiète la France (Libération, Pierre Alonso)**

Exportations d’armes, armement des drones... Paris et Berlin discutent ce jeudi de l’avenir de la défense européenne. Mais depuis que la Grosse Koalition est aux commandes en Allemagne, les positions divergent

L’opération de sauvetage est lancée. Jeudi, la ministre française des armées, Florence Parly, rencontre à Paris son homologue allemande, Ursula von der Leyen. Cette rencontre se déroulera dans un climat un peu différent des six précédentes. La nouveauté vient d’outre-Rhin et se nomme GroKo, l’accord de la Grosse Koalition, qui définit les termes du gouvernement réunissant le bloc conservateur et les socio-démocrates du SPD. Présenté début février, il vient d’être approuvé par les adhérents du SPD. Ce contrat donne des sueurs froides à Paris, surtout à l’hôtel de Brienne, siège de la ministre des Armées. Plusieurs dispositions s’avèrent en effet en contradiction avec les positions de la France et sa conception de l’Europe de la défense. Elles pourraient même freiner les ventes d’armes tous azimuts à l’Arabie Saoudite et aux Emirats arabes unis, auxquelles Paris s’accroche. «Concernant la défense, l’accord reste relativement vague sur plusieurs points, comme l’augmentation du budget pour atteindre 2 % du PIB [que préconise l’OTAN, ndlr], constate Barbara Kunz, chercheuse à l’Ifri. Sur les ventes d’armes, le texte se fait plus précis, ajoute Kunz. Sous le titre «Pour une politique restrictive d’exportation d’armement», une dizaine de lignes résument la position allemande. Elle prévoit de restreindre les ventes d’armes aux pays hors UE et hors Otan, ou qui n’ont pas des standards similaires, et surtout de ne plus «autoriser» les exportations vers les Etats «directement impliqués dans la guerre du Yémen».

### ****Détails****

Le pays le plus pauvre de la péninsule Arabique est le théâtre d’une violente guerre civile, à laquelle s’ajoute une opération militaire d’une coalition dirigée par l’Arabie Saoudite. Or Riyad, tout comme Abou Dhabi (également engagé au Yémen), est un gros acheteur d’armes françaises.

L’accord de la GroKo veut aller plus loin en définissant «sur cette base»une «politique européenne commune». Impensable pour la France, dont l’industrie de défense et, in fine, les armées, dépendent des exportations. «On se battra, au plus haut niveau, pour que la France puisse exporter si on lance des grands programmes d’armement», indiquait, visiblement préoccupé, un membre de l’entourage de Florence Parly en février. L’accord n’était pas encore finalisé. Aujourd’hui, le ministère des Armées joue la sérénité, disant attendre de connaître les détails pratiques : «Cette disposition concernera-t-elle les équipements fabriqués en coopération ? Les équipements français qui comprennent des composants fabriqués en Allemagne ? Des discussions sont en cours, le sujet sera abordé demain.» Un autre point de l’accord interroge à Paris. Dans la partie intitulée «Pour une Bundeswehr équipée de moyens modernes», l’accord stipule que le Parlement votera pour armer ou non les drones de l’armée allemande. En France, l’exécutif a pris sa décision en septembre, sans demander son avis au Parlement. «Laisser le Bundestag décider revient à peu près à refuser l’armement des drones. Les élus auront bien du mal à vendre ce choix à la population», considère Barbara Kunz.

### Responsabilités

Afin de remplacer les appareils achetés outre-Atlantique, et donc de réduire la dépendance à l’égard des Etats-Unis, la France et l’Allemagne ont déjà lancé un projet de drone européen de type Male (moyenne altitude, longue endurance). Paris n’imagine pas qu’il soit cantonné au renseignement. «Ne pas armer les Eurodrones serait un vrai problème, ce ne serait pas bon pour nos capacités», reconnaissait la même source chez Parly, tout en essayant de se rassurer : «C’est un programme emblématique, il est "too big to fail".»

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.liberation.fr/planete/2018/04/04/europe-de-la-defense-la-nouvelle-ligne-allemande-inquiete-la-france_1641091>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **DÉFENSE**

# **1 – « Nous ne sommes pas en train de fabriquer des robots tueurs » (Florence Parly) (La Tribune, Michel Cabirol)**

Loi de programmation militaire, exportation, réglementation ITAR, innovation, militarisation de l'espace, intelligence artificielle, coopérations industrielles européennes, Airbus... La ministre des Armées, Florence Parly, se confie dans une interview exclusive accordée à La Tribune.

**Il est indéniable que la prochaine loi de programmation militaire (LPM) acte une remontée en puissance des crédits pour les armées mais l'une des critiques récurrentes porte sur la marche budgétaire très haute à atteindre en fin de programmation (3 milliards par an sur la période 2023-2025). Que répondez-vous aux critiques qui estiment que le gros des efforts devra être fait en fin de LPM?**

Face à des procès d'intention, il faut d'abord répondre par des faits. Quels sont-ils ? Depuis quinze ans les moyens de ce ministère ont été sans cesse rognés. D'abord, les moyens en termes de crédit budgétaires. Ensuite les engagements pris sur des programmes dont certains ont été différés, puis encore différés et, enfin, annulés - ce qui a conduit à des surcoûts considérables in fine pour l'État -. Enfin, les effectifs - je rappelle qu'il y a eu 60.000 suppressions de postes depuis 2008. Cette tendance s'est par ailleurs inscrite à un moment où le ministère des Armées était engagé de façon croissante dans un certain nombre d'opérations notamment extérieures.  Face à cet effet de ciseau, qu'avons-nous fait depuis quelques mois ? Le premier acte a consisté à assurer qu'à la fin de l'année 2017, le budget soit pleinement exécuté malgré l'annulation de 850 millions d'euros qui a tant défrayé la chronique l'été dernier. Le deuxième acte, c'est un budget 2018 en progression de 1,8 milliard d'euros. C'est la première fois depuis très longtemps que le budget du ministère des Armées augmente de façon aussi marquée. Par ailleurs, ces actes s'inscrivent dans l'engagement du candidat à la présidence de la République, Emmanuel Macron, devenu depuis président, de porter progressivement l'effort de défense à 2% du PIB en 2025. [La LPM respecte donc cet engagement](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/les-quatre-atouts-de-la-future-loi-de-programmation-militaire-1-2-767835.html). Je me soumettrai année par année au contrôle du Parlement, qui vérifiera si les engagements de la LPM sont bien tenus.

**Ce qui est un atout pour vous face à ceux qui seraient tentés de rogner dans l'indifférence les crédits de la mission Défense...**

... Tout à fait, c'est la Constitution. C'est le contrôle normal que le Parlement exerce dans le cadre de l'un de ses actes majeurs chaque année.  Dans cette loi de programmation, nous avons distingué deux périodes. La première est celle déjà couverte par la loi de programmation des finances publiques, qui a été votée à l'automne 2017 (2018-2022). Elle décrit la trajectoire budgétaire de tous les ministères. La LPM reprend naturellement les arbitrages pris dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques. S'est alors posée la question de savoir ce que nous pourrions faire au-delà de 2022. Nous avons fait le choix pour l'année 2023, qui est encore une année sous notre responsabilité en termes de préparation, d'indiquer que la progression devrait se poursuivre.  Mais pour les deux dernières années de la LPM, nous avons une incertitude lorsqu'il s'agit de déterminer en valeur absolue quel sera le point d'arrivée pour satisfaire l'objectif de 2% du PIB. Aujourd'hui bien malin serait celui qui pourrait dire quel sera le PIB de 2025. C'est donc pour cela que nous avons fixé un rendez-vous en 2021, pour examiner deux sujets majeurs : premièrement, dans quelles conditions les premières années de la LPM auront été exécutées et, deuxièmement, sur la base de données macroéconomiques plus fiables, d'écrire le chemin qui restera à parcourir pour terminer la LPM. Aujourd'hui nous estimons que le montant du budget de la mission défense en 2025 hors pensions devrait être de 50 milliards d'euros. Mais en 2021 ?

**Il n'en demeure pas moins que le gros des efforts sera fait**[**en fin de programmation**](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/les-cinq-graves-vulnerabilites-qui-pesent-sur-la-future-loi-de-programmation-militaire-2-2-767863.html)**.**

En pourcentage la marche n'est pas haute ! Lors des premières années de la LPM, les crédits progressent de l'ordre de 5,5% avec une augmentation de 1,7 milliard d'euros par an. Puis, par rapport au niveau atteint en 2022, une hausse de 3 milliards d'euros par an en fin de programmation représente une croissance des crédits de 7%.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/nous-ne-sommes-pas-en-train-de-fabriquer-des-robots-tueurs-florence-parly-774240.html>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **2 – Le missile moyenne portée va bientôt connaître le baptême du feu au Sahel (OPEX 360, Laurent Lagneau)**

En novembre dernier, la Direction générale de l’armement (DGA) a annoncé la livraison d’un premier lot de 50 Missiles Moyenne Portée (MMP) et de 20 postes de tir, afin de former les « primo-utilisateurs ». Et de préciser qu’il était question de déployer ce nouveau missile antichar en opération en 2018. [Selon Janes](http://www.janes.com/article/78997/french-army-prepares-to-deploy-mmp), qui cite le major Jean-Luc Dietler, de la Section technique de l’armée de Terre (STAT), le MMP devrait être déployé en juin, voire en septembre, au Sahel, dans le cadre de l’opération Barkhane. Quatre unités en seront dotées, dont le 2e Régiment Étranger d’Infanterie (REI), le 2e Régiment Étranger de Parachutistes (REP), le 1er Régiment de Hussards Parachutistes (RHP) et le 3e Régiment de Hussards. De même qu’un régiment des forces spéciales qui n’a pas été précisé (1er RPIMa ou 13e RDP). Lancé en 2011 dans le cadre d’un contrat notifié à MBDA, le MMP doit remplacer les missiles Milan, Javelin, HOT et ERYX. Dit de 5e génération, ce missile est d’une très grande précision, laquelle « autorise des frappes à plus de 4.000 mètres en minimisant les risques de dommages collatéraux », avat expliqué la DGA. Doté d’un d’une charge militaire polyvalente et d’un autodirecteur bi-bande visible/infrarouge non refroidi qui lui permet de viser des cibles « chaudes » ou « froides » (véhicule blindé, abris durcis, casemates, etc), le MMP utilise plusieurs technologies, dont la charge multi-effets, la liaison de données haute performance par fibre optique, le traitement d’image, les interfaces homme-machine, etc.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.opex360.com/2018/04/07/missile-moyenne-portee-va-bientot-connaitre-bapteme-feu-sahel/>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **3 – Entraînements à l’étranger : une acculturation nécessaire (Défense, armée de terre)**

**La France participe chaque année à de nombreux entraînements multinationaux. Pour des raisons capacitaires, d’échanges programmés et d’objectifs particuliers, l’armée de Terre effectue, à l’étranger, une centaine d’exercices de tous niveaux.**

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

États-Unis, forêts du Grand Nord canadien, camp d’entraînement en Allemagne… Tous ces lieux ont accueilli des troupes françaises en manœuvre au cours de ces 18 derniers mois. « En 2017, nous avons multiplié par deux nos exercices hors de France, explique le LCL Nicolas, chef de la section ″coopération bilatérale″ du [commandement des forces terrestres](https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/les-grands-commandeurs/commandement-des-forces-terrestres/com-ft). Cela permet d’augmenter nos capacités d’entraînement et de profiter de moyens indisponibles chez nous, car déjà déployés en opération. Nous avons, par exemple, un partenariat avec les États-Unis qui détiennent une grande capacité amphibie. » Pour l’exercice Bold Alligator, un SGTIA armé par la [6e brigade légère blindée](https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/3e-division/6e-brigade-legere-blindee) est ainsi resté près de sept semaines aux côtés des Marines de la 2e division à Camp Lejeune en Caroline du Nord. « L’armée américaine nous considère comme un partenaire de premier ordre, affirme le colonel Didier, attaché de défense Terre à l’ambassade de Washington. Pour nos opérations en BSS, nous avons besoin de renforcer notre interopérabilité. Seul l’entraînement permet de progresser et de développer une acculturation nécessaire pour les prochaines opérations. »

## **« Renforcer l’interopérabilité »**

Certaines brigades franchissent régulièrement les frontières. La [11e brigade parachutiste](https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/3e-division/11e-brigade-parachutiste/11e-brigade-parachutiste)côtoie régulièrement l'Air Assault Brigade britannique, notamment sur le camp d’Hoenfels en Allemagne pour l’exercice annuel Swift Response. La [27e brigade d’infanterie de montagne](https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/1re-division/27e-brigade-d-infanterie-de-montagne)s’entraîne régulièrement avec la brigade Taurinense, sa jumelle transalpine. De ce partenariat est né l’état-major non permanent de la brigade alpine franco-italienne. Elle participe aussi à des échanges réguliers avec l’armée canadienne comme pour l’exercice Chevalier Tricoloreau Québec. Au Moyen-Orient, l’exercice El Himeimat organisé par les Émirats arabes unis est devenu un rendez-vous incontournable pour les forces françaises présentes dans la zone. La multiplication des partenariats a donné lieu, de fait, à une augmentation significative du nombre des exercices, c’est une réalité pour l’ensemble des brigades de l’armée de Terre. « Chaque demande d’entraînement à l’étranger est minutieusement étudiée, conclut le LCL Nicolas. Nous cherchons forcément une plus-value opérationnelle pour nos forces. Nous avons besoin de nous entraîner avec nos alliés, pour cela nous continuerons à nous rendre chez eux pour profiter des opportunités offertes. »

# **ÉCONOMIE**

# **1 – Comment la France a attiré l’an dernier un record d’investissements étrangers (L’usine nouvelles, Adeline Haverland)**

## Cinq implantations ou extensions d’activités chaque jour ouvré. C’est le nombre moyen de décisions d’investissements étrangers recensées l’an passé. Au total, Business France en a dénombré quelque 1 300, soit une hausse de 16 % par rapport à 2016. Ce sont les dernières bonnes nouvelles en date. Le 28 mars, le coréen [Samsung](http://www.usine-digitale.fr/samsung/) a annoncé qu’il allait installer à Paris son troisième plus grand centre de recherche sur l’intelligence artificielle, après ceux de Corée du Sud et des États-Unis, fort à terme de plus de 100 chercheurs. C’est le français Luc Julia, l’inventeur de l’assistant vocal Siri d’[Apple](http://www.usine-digitale.fr/apple/), qui en sera à sa tête. Le même jour, le japonais Fujitsu a confirmé qu’il allait agrandir son centre actuel - ouvert en septembre 2017 en partenariat avec l'Ecole Polytechnique - en lui confiant une expertise en intelligence artificielle pour tout le Vieux Continent, et en y recrutant de nouveaux chercheurs. Cinq implantations ou extensions d’activités chaque jour ouvré. C’est le nombre moyen de décisions d’investissements étrangers recensées l’an passé. Au total, Business France en a dénombré quelque 1 300, soit une hausse de 16 % par rapport à 2016. Ce qui a permis, selon l’agence au service de l’internationalisation de l’économie française, de créer ou de maintenir près de 33 500 emplois. Un tiers est le fait de nouveaux acteurs sur le marché français. « La meilleure année depuis dix ans », se félicite Christophe Lecourtier, le directeur général de Business France.

La fin du french Bashing

À l’origine de ces bons résultats : l’amélioration de l’image de la France, classée pays le plus influent du monde, devant le Royaume-Uni et les États-Unis, selon l’étude Soft Power 30 du cabinet Portland et de l’université de Californie du Sud, en juillet dernier. Une attractivité qui doit beaucoup à l’élection d’Emmanuel Macron, synonyme d’une France pro-business et qui résiste aux extrêmes. La presse financière anglo-saxonne s’est entichée de ce jeune président en qui elle voit un farouche défenseur du libéralisme. « The Economist » a élu la France pays de l’année 2017. Un revirement de situation après le french bashing qui avait accompagné les débuts du quinquennat précédent. L’annonce par François Hollande, durant sa campagne, d’une taxe à 75 % sur les hauts salaires, avait rapidement fait le tour du monde. « C’est Cuba sans le soleil », avait jugé Emmanuel Macron, qui n’était alors qu’un conseiller dans l’équipe du candidat socialiste. L’ancien chef de l’État avait tenté de rattraper le coup en instaurant, en 2014, un conseil de l’attractivité où il invitait les dirigeants de grands groupes multinationaux comme [Siemens](http://www.usinenouvelle.com/siemens/), [Intel](http://www.usine-digitale.fr/intel/), [Nestlé](http://www.usinenouvelle.com/nestle/) et GE, et de fonds souverains, une fois par an à l’Élysée.

De la production à la R & D

Emmanuel Macron a placé la barre beaucoup plus haut en invitant quelque 140 investisseurs étrangers à Versailles, en janvier, pour leur dire que « France is back ».

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.usinenouvelle.com/article/la-france-retrouve-son-attractivite-avec-un-record-d-investissements-etrangers-en-2017.N674739>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **2 – Les bulles boursières ne seraient-elles qu’un artefact ? (Le nouvel économiste, Bertrand Jacquillot)**

Les baisses boursières sont rapidement suivies par des hausses qui annulent, en tout ou partie, les baisses précédentes

© Richard Drew/AP/SIPA

L’évolution des marchés financiers serait scandée par une succession de bulles plus ou moins prévisibles, et on entend dire, depuis un certain temps déjà, qu’il en existe une aujourd’hui. Et chaque correction est saluée comme le début de son éclatement. Évidemment, tout le monde a à l’esprit la hausse des marchés boursiers jusqu’en 2007 et leur chute marquée en 2008-2009. Ainsi une bulle serait caractérisée par une très forte hausse des actions impliquant une forte chute. Mais aucune recherche académique sérieuse n’a pu faire ressortir l’évidence d’une quelconque prévisibilité de la chute des cours boursiers. Tout au plus l’attention se focalise sur ceux qui avaient “prévu” la bulle. Mais les Nouriel Roubini sont éphémères, et qui se souvient de la prévision de Robert Schiller, devenu prix Nobel ? Dans son ouvrage ‘Exubérance irrationnelle’, Shiller évoque son déjeuner du 3 décembre 1996, où il suggéra à Alan Greenspan, alors président de la Réserve Fédérale américaine, que le niveau des cours boursiers était irrationnellement élevé. Greenspan prononça son fameux discours sur l’exubérance irrationnelle deux jours plus tard. L’indice constitué de toutes les actions américaines cotées recensées par le Center for Research in Security Price (CRSP) de l’Université de Chicago était alors à 1 518. Il fit plus que doubler à 3 181 le 1er septembre 2000, quatre ans plus tard… puis chuta. Ceci ne suffit pas à conclure que la prévision originelle d’une bulle était correcte. À son plus bas du 11 mars 2003, l’indice était quand même à 1739, 15 % au-dessus des 1518, lorsque fut faite la prévision initiale. Il n’est donc pas évident que les prix étaient irrationnellement hauts en décembre 1996, à moins qu’ils ne le soient restés depuis !

## **Sur quelle jambe de la bulle ?**

Mais il y a plus solide et plus convaincant. L’évolution de décembre 1925 à décembre 2017 de l’indice CRSP fait ressortir cinq déclins boursiers qui sont par ordre d’importance : août 1929 à juin 1932 ; octobre 2007 à février 2009 ; février 1937 à mars 1938 ; août 2000 à septembre 2002 et enfin août 1972 à décembre 1974. Tous ces importants déclins sont précédés de hausses tout aussi importantes, si bien que ces cinq périodes sont des candidats évidents à la caractérisation d’une bulle. Ces cinq périodes sont associées à de sévères récessions, comme l’a évoqué Fama dans l’allocution qu’il prononça à l’occasion de sa remise du prix Nobel d’Économie de 2013. Le pic du marché boursier en 1929 est concomitant au pic du cycle économique, et le précède pour les quatre autres épisodes. Le creux du marché précède la fin de la récession sauf pour la période août 2000-septembre 2002. Il semble donc que les amples fluctuations du marché américain des actions représentent un bon prédicteur de l’activité future de l’économie réelle.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.lenouveleconomiste.fr/les-bulles-boursieres-ne-seraient-elles-quun-artefact%E2%80%89-63044/>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)

# **3 – Fracture numérique : l’accord inespéré entre Eutelsat, Orange et Thales (La Tribune, Michel Cabirol et Pierre Marnière)**

Orange et Thales ont signé un accord en vue de connecter par satellite les Français qui vivent dans des zones isolées et difficiles d'accès.

Inespéré, inattendu, miraculeux... Il aura fallu un simple coup de fil de l'Elysée pour faire plier Orange. Car jusqu'ici l'opérateur de télécoms ne voulait pas entendre parler d'une solution satellitaire destinée à réduire la fracture numérique dans les zones isolées et difficiles d'accès en France. C'est pourtant ce qu'a signé jeudi soir Orange avec Eutelsat après des mois de bras de fer entre les deux sociétés. Au final, l'opérateur européen commande le satellite Konnect VHTS (Very High Throughput Satellite) à Thales Alenia Space (TAS) et scelle des accords de distribution avec Orange et Thales. *Cet accord "*confirme le rôle incontournable du satellite dans l'essor des services très haut débit a indiqué, le directeur général d'Eutelsat, Rodolphe Belmer. Complément indispensable des réseaux de télécommunications terrestres, le très haut débit par satellite représente, pour Eutelsat, un vecteur de croissance crucial à compter de 2020". "La mise en orbite de ce satellite permettra de proposer en 2021 une offre d'internet fixe très haut débit pour les habitations les plus isolées de notre territoire", a confirmé la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Delphine Gény-Stephann. Ainsi, l'Etat va accompagner les Français qui ne disposent d'aucune solution de très haut débit filaire via la création, dès 2019, d'un guichet "cohésion numérique" doté de 100 millions d'euros et destiné notamment à financer les équipements nécessaires à la réception du très haut débit par satellite (paraboles et technologies hertziennes). Ce projet va contribuer à l'atteinte des objectifs définis par Emmanuel Macron : l'accès au très haut débit fixe pour tous les Français en 2022.

## Des accords pluriannuels de distribution

"Le projet s'appuiera sur des engagements pluriannuels fermes de distribution, souscrits par deux acteurs majeurs en Europe, Orange et Thales, leaders dans leur domaine d'activité", a expliqué le communiqué commun aux trois sociétés. Un accord commercial a été conclu entre Eutelsat et Orange d'une part, visant le marché du très haut débit fixe dans les pays européens dans lesquels l'opérateur de satellites est présent sur le marché grand public. D'autre part, un partenariat a été signé avec Thales, portant notamment sur la distribution de services de connectivité aux gouvernements.

"Le satellite fait partie de la palette des technologies disponibles pour construire la société numérique inclusive de demain, notamment pour apporter la connectivité dans des zones rurales où il est parfois complexe d'amener les réseaux très haut débit classiques, a expliqué Stéphane Richard. Grâce à cet accord, nous allons renforcer nos offres d'accès à l'Internet très haut débit par satellite pour proposer à l'ensemble de nos clients européens un accès de qualité aux usages numériques".

Cet accord se substitue à un projet conjoint entre Eutelsat et l'opérateur américain ViaSat, qui devait lancer en 2020 le satellite ViaSat 3 en couverture de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Selon l'opérateur européen, l'investissement que représente Konnect VHTS est inclus dans l'enveloppe d'investissements de 420 millions d'euros par an, que s'est fixé Eutelsat.

Konnecht VHTS entrera en service en 2021

Le satellite, dont l'entrée en service est prévue en 2021, sera construit par TAS, qui développera à cette occasion une solution satellitaire et de segment sol qui est "la plus compétitive à ce jour sur le marché", a affirmé le communiqué commun des trois sociétés.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/fracture-numerique-l-accord-inespere-entre-eutelsat-orange-et-thales-774386.html>

[**Retour au sommaire**](#SOMMAIRE)